



Centre d'Information du révisorat d'entreprises

FONDATION PRIVÉE DE DROIT BELGE

RAPPORT ANNUEL 2017

BOULEVARD E. JACQMAIN 135 - 1000 BRUXELLES
INFO@ICCI.BE - WWW.ICCI.BE

Centre d'Information du révisorat d'entreprises

FONDATION PRIVÉE DE DROIT BELGE

BOULEVARD E. JACQMAIN 135 - 1000 BRUXELLES
INFO@ICCI.BE - WWW.ICCI.BE

Table des matières

PARTIE I PRÉSENTATION DE LA FONDATION IC CI	6
Introduction	6
Missions et historique de l'ICCI	6
Le Conseil d'administration	7
PARTIE II ACTIVITÉS DE L'ICCI	8
<i>Helpdesk – Review teams</i>	8
<i>Think Tank SEC 2010</i>	9
Publications	10
Tax, Audit & Accountancy	12
Modèles de documents à télécharger ajoutés depuis 2017	14
SÉMINAIRES, SESSIONS D'INFORMATION ET JOURNÉES D'ÉTUDES	19
WEBSITE IC CI	20
Introduction	20
Jurisprudence	20
A propos de l'ICCI	21
FAQ	21
CONTRIBUTION À L'ICCI	22
ANNEXES	22

Annexe 1 : Liste des avis les plus pertinents de 2017	23			
1. IRE	23		TAA n° 54 – avril / april 2017	25
2. Déontologie	23		TAA n° 55 – juin / juni 2017	25
3. Commissaire	23		TAA n° 56 – octobre / oktober 2017	25
4. Aspects particuliers du mandat de commissaire	23		TAA n° 57 – décembre / december 2017	25
5. Missions particulières du Code des sociétés	23		Annexe 4 : Liste des séminaires, des sessions d'information et des journées d'études organisés de mars 2017 à mars 2018	26
6. Normes de révision	23		Audit et contrôle	26
7. Législations et réglementations particulières	23		Audit Secteur financier	27
8. Autres missions de contrôle	23		Audit Non Marchand	27
9. Blanchiment, fraude et corruption	23		Audit Secteur public	27
10. Capital et actions	24		Fiscalité	27
11. Information financière	24		Droit	27
12. Information au Conseil d'entreprise	24		Déontologie	27
13. Entreprises en difficulté	24		Cyclus Quick scan	27
14. ASBL et fondations	24		Spécialité IAS/IFRS	28
15. Législation comptable belge	24		Workshops	28
16. IFRS/IAS	24		International Standards	28
17. Obligations de publicité	24		Sessions d'informations	28
Annexe 2: Table de matières de la publication 2017	24		Journées d'études	28
1. Futur du reporting concernant l'information non financière, ICCI, 2017, nr. 1.	24			
Annexe 3: Tax, Audit & Accountancy: liste des articles publiés en 2017	25			

MOT DU PRÉSIDENT

L'ICCI se profile comme le centre de documentation et de **compétences de l'audit.**

Le soutien technique des réviseurs d'entreprises se fait de différentes manières

A l'occasion des dix ans du Centre d'information du Révisorats d'Entreprises (ICCI), la KU Leuven et l'UCL ont été chargées fin 2016 de réaliser une étude sur l'impact des points clés de l'audit (*Key Audit Matters*) du Règlement d'audit sur le rapport d'audit. L'UCL est responsable du volet juridique de l'étude, tandis que la KU Leuven se charge de la partie empirique.

Les résultats de cette étude empirique, qui sont importants tant pour les cabinets d'audit que pour les participants aux marchés des capitaux, ont été présentés et ont fait l'objet de discussions lors d'une table ronde sur le thème « *How informative are extended audit reports, really?* » et d'une session axée sur la pratique intitulée « *Experiences with*

KAM reporting practices in the UK and the Netherland » lors du *neuvième European Auditing Research Network Symposium (EARNet)* qui s'est tenu le 29 septembre 2017 à la KU Leuven. À cette occasion, les dix ans de l'ICCI ont été célébrés en bonne et due forme.

Ces derniers temps, les réviseurs d'entreprises sont confrontés à de multiples modifications fondamentales du cadre de référence au sein duquel ils opèrent : transposition de la directive comptable, mise en œuvre de la réforme européenne de l'audit, nouvelle directive anti-blanchiment, modification du droit d'insolvabilité, réforme du droit des entreprises, règlement européen relatif à la protection des données à caractère person-

nel, mieux connu sous l'acronyme RGPD (« GDRP » en anglais) et *enfin*, la réforme du Code des sociétés attendue en 2018. L'ICCI tente de suivre ces évolutions et de prévoir les formations nécessaires.

L'ICCI est de plus en plus souvent interrogé sur les normes ISA. Ce constat est à l'origine de l'initiative de développer une base de données rassemblant les normes ISA et la doctrine pertinente dans le cadre de l'ICCI. Le secteur public s'est lui aussi manifesté et nous ne pouvons que nous en réjouir : la Cour des comptes a promis de collaborer au projet.

L'ICCI, lieu de rencontre par excellence avec le monde académique, dispose de l'indépendance et des compétences nécessaires pour formuler des réponses aux questions qui lui sont posées. L'ICCI est dès lors à l'origine d'une doctrine pour une série de matières.

La mission de l'ICCI, qui consiste à encadrer les réviseurs d'entreprises sur le plan technique dans l'exercice de leur profession, comporte différents aspects.

Premièrement, l'ICCI donne des avis « helpdesk ». En 2017, il en a émis 141. Afin d'offrir un service plus efficace aux personnes qui posent des questions, le « helpdesk » a été réorganisé le 1^{er} octobre 2017 et se compose désormais de 3 *review teams*, chacune se penchant sur un type spécifique de questions : questions juridiques et déontologiques, questions d'ordre comptable et questions normatives (ISA).

Par ailleurs, l'ICCI informe les personnes qui exercent une profession dans le domaine de l'audit de manière objective et scientifique sur des (propositions de) modifications et nouveautés en matière de fiscalité, d'audit,

de comptabilité et de droit des sociétés. Il remplit cette mission principalement par des contributions à la revue TAA : en 2017, celles-ci concernaient entre autres l'*European market infrastructure regulation* (EMIR), la *Non-Compliance with Laws and Regulations* (NOCLAR) (non-respect de la législation et de la réglementation), le nouveau droit comptable, le Livre XX « Insolvabilité des entreprises » du Code de droit économique, les *Key Audit Matters*, l'avant-projet d'un Code des sociétés et des associations et la loi relative aux informations non financières. L'unique ouvrage de référence de 2017 de la série ICCI de Maklu a été consacré à la dernière thématique citée : Futur du *reporting* concernant l'information non financière.

Les réviseurs d'entreprises sont également informés et tenus au courant de ces modifications et nouveautés grâce à une formation permanente. Les près de 90 activités de formation (séminaires, sessions d'information et journées d'études) organisées en 2017 attirent toujours plus de participants chaque année.



Lieven ACKE
PRÉSIDENT ICCI

Enfin, comme les années précédentes, des modèles de documents peuvent être *téléchargés* sur le site Internet de l'ICCI. En 2017, des exemples de lettre de mission EMIR et la norme ISA 210, ainsi que des lettres d'affirmation ont été publiés, en plus des exemples de nouveaux rapports de commissaire et des modèles de rapports relatifs au contrôle au sein des ONG et sur les comptes consolidés annuels d'un parti politique. L'ICCI a également prévu la publication d'un outil

sur l'approche des risques dans différents secteurs et un recueil secteur public.

L'exécution aussi qualitative et objective que possible de cette mission de l'ICCI est un défi permanent mais passionnant au service des réviseurs d'entreprises et des parties prenantes !

Partie I

Présentation de la Fondation ICCI

INTRODUCTION

Mi 2001, Le Conseil de l'IRE décide de créer un *Helpdesk* en ses locaux. Cette initiative a pour objectif d'apporter une aide concrète aux confrères qui, dans le cadre de leurs activités professionnelles, sont confrontés à des problématiques d'ordre juridique ou technique pour lesquels ils ne peuvent obtenir d'avis ailleurs.

En 2006, le Conseil de l'IRE prend la décision d'héberger les activités du *Helpdesk* dans une structure juridique séparée sous la forme d'une fondation privée. Ce transfert d'activité s'explique par une volonté de mettre l'accent sur la différence de statut des avis dispensés. En effet, grâce à cette fondation,

les réponses seront rédigées en toute autonomie et ne pourront pas être considérées comme le point de vue officiel du Conseil de l'IRE. Ce dernier, ne pourra être obtenu qu'en s'adressant directement aux organes officiels de l'IRE à savoir le Conseil ou, le cas échéant, le Comité Exécutif.

C'est ainsi que la Fondation «*Centre d'information du Révisorat d'Entreprises-Infomatiecentrum voor het Bedrijfsrevisoraat.*» vit le jour en automne 2006.

MISSIONS ET HISTORIQUE DE L'ICCI

Au cours de ces dernières années, de nombreux confrères ont déjà pu faire appel au *Helpdesk* de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Depuis le 1^{er} octobre 2017 le «*Helpdesk*» est réorganisé en 3 *review teams* :

- 1) Questions juridiques et déontologiques :
H. OLIVIER, M. DE WOLF et L. OSTYN ;
- 2) Questions comptables : M. MANNEKENS,
R. VERHEYEN et T. CARLIER;
- 3) Questions normatives (normes ISA) :
J. VANDERNOOT, D. SCHOCKAERT et
L. TYDGAT (suppléant : Y. VERDOODT).

De plus, la Fondation a pour but de fournir information objective et scientifique sous sa propre responsabilité sur des problèmes relatifs au revisorat d'entreprises. La Fondation s'occupe de la publication des études antérieures de l'IRE. Les publications «institutionnelles» ainsi que le *Vademecum* et le *Rapport annuel* restent sous la responsabilité du Conseil de l'IRE et sont par conséquent édités par l'IRE même.

Depuis 2010, l'ICCI est l'éditeur responsable du magazine TAA (*Tax, Audit & Accountancy*).

Depuis avril 2011, l'ICCI organise les séminaires gérés auparavant par l'IRE, à l'attention des réviseurs d'entreprises et de toute personne intéressée (environ 100 sessions par an, 50 en français et 50 en néerlandais).

Depuis mi 2012 l'ICCI est membre - depuis 2016 également administrateur - de Les Fondations.be, Fédération belge des Fondations philanthropiques et *Silver sponsor* de l'ASBL *Women on Board*.

En outre, depuis 2015 l'ICCI organise les sessions d'informations et les journées d'études gérées auparavant également par l'IRE.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: **Lieven ACKE** (Réviseur d'entreprises)

Vice-président: **Henri OLIVIER** (Prof Em. Dr. ULg)

Membres: **Herman BRAECKMANS** (Prof Dr. UA), **Diane BREECH** (Prof. Dr. VUB-Réviseurs d'entreprises), **Ann GAEREMYNCK** (Prof. Dr. KULeuven), **Gisèle VANDEWEERD** (Réviseur d'entreprises), **Pierre P. BERGER** (Réviseur d'entreprises honoraire), **Ignace DE BEELDE** (Prof. Dr. UGent), **Yves DE RONGÉ** (Prof. Dr. UCL), **André KILESE** (Réviseur d'entreprises) (du 1^{er} janvier 2017 au 30 septembre 2017), **Faska KHROUZ** (Prof. Dr. ULB), **Marleen MANNEKENS** (Réviseur d'entreprises) (depuis le 1^{er} octobre 2017), **Eric MATHAY** (Réviseur d'entreprises), **Daniel VAN CUTSEM** (Réviseur d'entreprises) (jusqu'au 30 septembre 2017), **Jacques VANDERNOOT** (Réviseur d'entreprises) (depuis le 1^{er} octobre 2017) et **Jean Pierre VINCKE** (Réviseur d'entreprises honoraire) (jusqu'au 1^{er} octobre 2017).

Délégué général: **Erwin VANDERSTAPPEN** (Juriste d'entreprise)

Collaborateur scientifique: **Steven DE BLAUWE** et **Dounia SMEYERS** (depuis février 2017)

Le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois en 2017.

Partie II

Activités de l'ICCI

HELPDESK – REVIEW TEAMS

La Fondation répond et, ce indépendamment de l'IRE, aux questions posées par les réviseurs d'entreprises en lien avec les missions révisorales, ainsi qu'aux questions posées par les tiers, sous réserve des questions de nature comptable ou fiscale, des questions controversées ou encore des questions imprécises. Le Collège de supervision des réviseurs d'entreprises est habilité à traiter de plaintes à l'égard de réviseurs d'entreprises (art. 53, § 2 de la loi du 7 décembre 2016).

La Fondation répond aux questions des réviseurs d'entreprises concernant l'IFRS, sauf si elle juge que la question comporte un degré de complexité très élevé (par exemple les questions complexes concernant l'application de l'IAS 39).

Ces avis ne représentent donc pas nécessairement le point de vue du Conseil de l'IRE. Le point de vue formel de l'IRE ne peut être donné que par ses organes officiels, à savoir le Conseil ou, le cas échéant, le Comité Exécutif ou la Commission juridique, procédure qui exige inévitablement un temps de réponse plus long.



Une sélection d'avis, classés par thème, est régulièrement publiée sur le site internet de l'ICCI. Pour faire appel à ce service, il suffit de remplir le questionnaire accessible en ligne. En 2017, 141 avis ont été rendus.

La liste des avis les plus pertinents rendus en 2017, qui ont été publiés sur le site de l'ICCI, est reprise en annexe (cf. annexe 1^{ère}).

COMPOSITION DU HELPDESK

(jusqu'au 30 septembre 2017)

Président: **Lieven ACKE** (Réviseur d'entreprises)

Membres externes: **André KILELSE** (Réviseur d'entreprises), **Daniel VAN CUTSEM** (Réviseur d'entreprises) et **Jean Pierre VINCKE** (Réviseur d'entreprises honoraire)

COMPOSITION DES REVIEW TEAMS

(depuis le 1^{er} octobre 2017)

Président: **Lieven ACKE** (Réviseur d'entreprises)

Review team questions juridiques et déontologiques : **Henri OLIVIER** (Secrétaire général honoraire de l'IRE et Vice-Président de l'ICCI),

THINK TANK SEC 2010

La création du *Think Tank* Système européen des comptes (SEC) 2010 est motivée en premier lieu par le souhait de l'ICCI d'acquiescer et de transmettre de manière proactive, rapidement et efficacement des connaissances en lien avec le SEC 2010, en fonction des utilisateurs.

Michel DE WOLF (Président honoraire de l'IRE) et **Luk OSTYN** (Réviseur d'entreprises)

Review team questions comptables :

Marleen MANNEKENS (Réviseur d'entreprises et administrateur de l'ICCI), **Ria VERHEYEN** (Réviseur d'entreprises) et **Thomas CARLIER** (Spécialiste IFRS)

Review team questions normatives et ISA :

Jacques VANDERNOOT (Réviseur d'entreprises et administrateur de l'ICCI), **Dries SCHOCKAERT** (Spécialiste ISA) et **Lieven TYDGAT** (Premier auditeur Cour des Comptes)

Secrétariat scientifique : **Erwin VANDERSTAPPEN** (Juriste d'entreprise), **Steven DE BLAUWE** et **Dounia SMEYERS** (depuis février 2017)

Le *Think Tank* SEC 2010 se chargera:

- De promouvoir l'acquisition et la transmission de connaissances relatives du SEC 2010 en fonction des utilisateurs ;
- De se positionner en tant qu'interlocuteur vis-à-vis des utilisateurs du SEC 2010 ;
- D'identifier les risques (d'audit) des chiffres du SEC 2010 ;
- De nouer des contacts avec d'autres parties prenantes ;
- De se profiler comme organe de concertation pour les formations et journées d'études ICCI relatives au SEC 2010 ; et
- De servir de lieu d'échange d'informations pour éventuellement peaufiner et mettre à jour le livre de l'ICCI 2014-3 «Le système européen des comptes (SEC)-Reporting et contrôle révisoral»

PARTIE II ACTIVITÉS DE L'ICCI

PUBLICATIONS

Depuis 2007, la Fondation publie plusieurs ouvrages de référence par an. Les publications « institutionnelles » telles que le *Vademecum* et le *Rapport annuel* de l'IRE, qui relèvent de la responsabilité du Conseil de l'IRE, sont quant à elles éditées par l'IRE.

Les réviseurs d'entreprises et stagiaires peuvent télécharger gratuitement toutes les publications ICCI du site internet en format PDF.

En 2017, exceptionnellement une seule publication a été publiée (cf. annexe 2):

- Futur du *reporting* concernant l'information non financière

Les livres qui seront édités par l'ICCI en 2018 seront :

- Rapport du commissaire (mise à jour 2017)
- *Key Audit Matters and extended audit reporting*



Composition de la Commission Publications

Président: **Lieven ACKE** (Réviseur d'entreprises)

Membres: **Ann GAEREMYNCK** (Prof. Dr. KULeuven), **Pierre. P. BERGER** (Réviseur d'entreprises honoraire), **Herman BRAECKMANS** (Prof. Dr. UA), **Ignace DE BEELDE** (Prof. Dr. UGent), **Yves DE RONGÉ** (Prof. Dr. UCL)

Secrétariat: **Erwin VANDERSTAPPEN** (Juriste d'entreprise), **Steven DE BLAUWE** et **Dounia SMEYERS** (depuis février 2017)

En 2017 la Commission publications de l'ICCI s'est réunie deux fois. Les sujets suivants ont été abordés :

- évaluation de la publication 2017 ; et
- planning des publications 2018.

Résumé du livre édité en 2017

Futur du reporting concernant l'information non financière , ICCI 2017, n° 1

Auteurs: **A. ASSEZ, P.P. BERGER, M. DAELMAN, S. DE BACKER, K. DEGROOTE, C. DE WAELE, D. FISCHER, J.-M. GOLLIER, K. FRANCK, K. HOFMANS, A. LAMBERT, S. PATTYN, C. VANSTRAELEN** et **S. QUINTART**

L'ouvrage traite du futur du reporting concernant l'information non financière. Le Parlement européen et le Conseil ont adopté, en date du 22 octobre 2014, la directive 2014/95/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes. La transposition ne fut faite qu'avec la loi du 3 septembre 2017. Une déclaration d'information non financière (INF) devra être établie par une entité d'intérêt public qui occupe plus de 500 salariés et a un bilan total de plus de 17.000.000 d'euros ou réalise un chiffre d'affaires de plus de 34.000.000 d'euros.

Le commissaire vérifie si celle-ci a effectivement été établie et reprise dans le rapport

de gestion ou dans un rapport distinct et si les informations non financières concordent ou non avec les comptes annuels.

La *Global Reporting Initiative* (GRI) et l'*International Integrated Reporting Council* (IIRC) constituent les principaux organismes normatifs internationaux de reporting INF. Ce reporting INF est un instrument important de communication en matière de responsabilité sociétale des entreprises, lequel est également abordé dans la vision des analystes financiers comme utilisateurs INF. Le présent ouvrage se conclut par les *Awards for Best Belgian Sustainability Reports* qui sont organisés par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises depuis 1998.



PARTIE II ACTIVITÉS DE L'ICCI

TAX, AUDIT & ACCOUNTANCY

La revue *Tax, Audit & Accountancy* (TAA) est un périodique d'information sur le révisorat d'entreprises. Il comprend un éditorial du Président de l'IRE, un mot du rédacteur en chef, ainsi que des articles de fond sur des sujets intéressants pour les réviseurs d'entreprises et semestriellement une synthèse des activités et informations de l'IASB. Il est adressé à tous les réviseurs d'entreprises et réviseurs d'entreprises honoraires, aux stagiaires et aux pouvoirs publics, aux leaders d'opinion qui s'intéressent aux matières fiscales, comptables et de l'audit ou encore aux membres du monde économique qui enseignent dans ces domaines.

Depuis 2010, l'ICCI est l'éditeur responsable du magazine TAA.

Tous les numéros du TAA parus depuis 2010 peuvent également être téléchargés par tout intéressé sur le site internet de l'ICCI. Mi 2014, le TAA est passé en version intégralement numérique depuis le numéro 43, avec un lien vers le *Flipbook/PDF* en ligne.

En 2017, 4 numéros ont été publiés.

Composition du comité de rédaction TAA:

Rédacteur en chef: **Michel DE WOLF** (Réviseur d'entreprises, Prof.Dr.UCL -ULg)

Membres du Comité de rédaction: **Pierre P. BERGER** (Chargé de cours à la KULeuven, réviseur d'entreprises honoraire), **Diane BREESCH** (Prof.Dr.VUB, réviseur d'entreprises), **Thomas CARLIER** (Chargé de cours à l'ICHEC), **Thierry DUPONT** (Président IRE et réviseur d'entreprises), **Pascal MINNE** (Prof. Em.Dr. ULB Solvay Business school, **Laurence PINTE** (Chargée de cours à l'ESSF, avocate), **Dries SCHOCKAERT** (Drs.VUB), **Dirk SMETS** (Réviseur d'entreprises) et **Christoph VAN DER ELST** (Prof.Dr.Ugent, Tilburg Universiteit)

Secrétariat de rédaction: **Erwin VANDERSTAPPEN** (Juriste d'entreprise) **Steven DE BLAUWE**, et **Dounia SMEYERS** (depuis février 2017)



La liste des articles publiés en 2017 est reprise en annexe 3 : les auteurs des articles publiés en 2017 sont les personnes suivantes :

Cédric ALTER, Maître de conférence à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles

Ignace BOGAERT, *Bedrijfsrevisor*

Thomas CARLIER, Deloitte Brussels IFRS Centre of Excellence

Paul COMHAIRE, Réviseur d'entreprises

Vanessa CORDONNIER, *Audit Executive Director* KPMG Réviseurs d'Entreprises

Christel DE BLANDER, *Deskundige - Baker Tilly Belgium bedrijfsrevisoren*

Hans DE WULF, Professor, *Financial Law Institute*, UGent

Frank DIERCKX, *Past-President of the Belgian Section of the International Fiscal Association*

Thierry DUPONT, Président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises

Fouad ELOUCH, *Deloitte Brussels IFRS Centre of Excellence*

Immanuel KAO, *Economist*

Arnaud LÉVY MORELLE, Assistant à l'ULB, avocat au barreau de Bruxelles

Yves POULLET, Professeur émérite à la faculté de droit de Namur, membre du CRIDS, Université de Namur

Dries SCHOCKAERT, *Director*, PwC Bedrijfsrevisoren

Dounia SMEYERS, Attaché Affaires Juridiques IRE/Collaborateur scientifique ICCI

David SZAFRAN, Avocat au barreau de Bruxelles, Secrétaire général honoraire de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises

Jean-Pierre VINCKE, Réviseur d'entreprises honoraire, et ancien administrateur ICCI

Véronique WEETS, *FSMA Dienst boekhoudkundige en financiële aangelegenheden*

Peter WEYERS, *Deskundige - Baker Tilly Belgium bedrijfsrevisoren*

Eddy WYMEERSCH, *Emeritus professor University of Ghent, Chairman of the PIOB, Former Chairman of the CESR and of the European Regional Committee of IOSCO & Former Chairman of the CBFA*

MODÈLES DE DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER AJOUTÉS DEPUIS 2017

Rapport sur les comptes consolidés du parti politique [X]

On trouvera ci-après un exemple de rapport de réviseur d'entreprises sur les comptes consolidés des partis politiques (et leurs composantes), établi par le groupe de travail «partis politiques» de l'IRE.

Modèles de rapport BNB - version mars 2017 (update)

Veillez trouver ci-après les projets de modèles de rapports concernant le compte-rendu prudentiel des réviseurs agréés au profit de la BNB.

Ces modèles de rapport ont été établis à l'aide des groupes de travail de l'IRAIF (Institut des Réviseurs Agréés pour les Institutions Financières) et du secrétariat scientifique. Ces rapports sont régulièrement actualisés, par exemple suite à une modification de loi ou

de règlement. La version la plus récente de ces modèles de rapport est reprise ci-après. Il y a aussi une version (*track changes*) illustrant les différences avec la version précédente.

Les modèles de rapports sont uniquement illustratifs. Il est en effet impossible de décrire tous les faits que les réviseurs agréés doivent considérer lors de la rédaction de leurs rapports. Les réviseurs agréés devront utiliser leur jugement professionnel en vue de déterminer quel type d'opinion à exprimer en tenant compte des circonstances particulières de l'entité en question et quelles mentions additionnelles reprendre dans leur rapport.

Clauses statutaires typiques cabinet de révision (update avril 2017)

Ces clauses statutaires ont été adaptées aux dispositions de la loi du 7 décembre 2016.

Exemple de lettre de mission - EMIR (pro- cédures convenues)

Le présent exemple de lettre de mission a

été développé dans le cadre du rôle des réviseurs d'entreprises dans le contrôle du respect du règlement EMIR par les contreparties non-financières tels qu'il est décrit dans la partie VI de la loi du 25 décembre 2016 transposant la directive 2014/91/UE et portant des dispositions diverses.

Ce rôle inclut :

- Une fonction de signal des commissaires auprès de toutes les contreparties non financières ; et
- De nouvelles missions de procédures convenues pour les commissaires auprès de certaines contreparties non financières.

Le présent exemple de lettre de mission vise les nouvelles missions de procédures convenues.

Exemple de lettre de mission - ISA 210

L'exemple de lettre de mission a été adapté pour tenir compte des nouvelles obligations dans le cadre du Règlement 648/2012 du

4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux («le règlement EMIR»).

Modèle de cahier spécial (update)

Depuis plusieurs années déjà, l'IRE propose différents modèles de cahiers des charges sur son site internet. D'autre part, via son Observatoire des marchés publics, l'Institut intervient de façon plus proactive auprès des pouvoirs adjudicateurs souhaitant faire appel à un réviseur d'entreprises afin de les aider dans l'établissement de leur cahier spécial des charges.

Les évolutions législatives et les réactions de plusieurs pouvoirs adjudicateurs avec lesquels l'Observatoire est entré en contact, ont conduit la Commission secteur public de l'IRE à mener une réflexion approfondie sur les critères d'attribution les plus adéquats à prévoir en complément du critère prix pour la désignation d'un réviseur d'entreprises en tant que commissaire.

De nouveaux modèles de cahiers des charges ont été développés en conséquence.

Modèles de rapport FSMA - version juin 2017

Vous trouverez ici les projets de modèles de rapports concernant le compte-rendu prudentiel des réviseurs agréés au profit de la FSMA.

Ces modèles de rapport ont été établis à l'aide des groupes de travail de l'Institut des Réviseurs Agréés pour les Institutions Financières (IRAF) et du secrétariat scientifique. Ces rapports sont régulièrement actualisés, par exemple suite à une modification de loi ou de règlement. La version la plus récente de ces modèles de rapport est reprise ci-après. Il y a aussi une version (*track changes*) illustrant les différences avec la version précédente.

Les modèles de rapports sont uniquement illustratifs. Il est en effet impossible de décrire tous les faits que les réviseurs agréés doivent considérer lors de la rédaction de

leurs rapports. Les réviseurs agréés devront utiliser leur jugement professionnel en vue de déterminer quel type d'opinion à exprimer en tenant compte des circonstances particulières de l'entité en question et quelles mentions additionnelles reprendre dans leur rapport.

Lettres d'affirmation

L'exemple de lettre d'affirmation (comptes annuels) a été adapté pour tenir compte des nouvelles obligations dans le cadre du Règlement 648/2012 du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux («le règlement EMIR») et des modifications de l'article 144 du Code des sociétés concernant la vérification des documents à déposer. Les modifications sont apparentes et les traductions en anglais et allemand suivront.

Outil - Approche d'audit par les risques, au sein de différents secteurs

La Commission SME/SMP de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises et plus particulièrement

le groupe de travail normes ISA & ISQC 1 qui dépend de cette commission, mettent un point d'honneur à mettre à disposition des réviseurs d'entreprises des outils pratiques et pragmatiques leur permettant de mettre en œuvre et de maîtriser les diligences requises par le cadre normatif d'audit applicable en Belgique.

Dans ce contexte, le groupe de travail normes ISA & ISQC 1 a examiné s'il était possible de concrétiser dans un outil simple, diverses exigences de la norme ISA 315 *Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives par la connaissance de l'entité et de son environnement* et par là même, permettre de répondre aux risques identifiés tel que développé par la norme ISA 330 *Réponses de l'auditeur aux risques évalués*.

L'outil qui a été développé permet de documenter diverses démarches. La première vise à identifier et évaluer les risques inhérents à l'entité, indépendamment de ses mesures de contrôle interne, au regard des assertions concernées par chacun de ces risques. La

deuxième démarche vise après l'évaluation des risques inhérents, à détailler les mesures de contrôle interne souhaitables et destinées à réduire les risques identifiés. La troisième démarche permet de documenter les mesures de contrôle interne effectivement mise en place par l'entité et pertinentes pour l'audit ainsi que l'évaluation de leur fonctionnement. En fonction du risque résiduel, la quatrième démarche consiste à formaliser la réponse d'audit afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés permettant ainsi de couvrir les risques évalués d'anomalies significatives.

Cet outil a également l'avantage de mettre en évidence différents risques inhérents et mesures de contrôle interne propres à différents secteurs permettant ainsi au réviseur de mieux se focaliser sur les risques rencontrés les plus courants.

Rapport de commissaire

Tel qu'annoncé dans l'avis IRE 2017/06 vous trouvez ici des modèles de rapport de com-

PARTIE II ACTIVITÉS DE L'ICCI

missaires adaptés aux nouvelles dispositions légales et réglementaires.

Les modèles de rapports (comprenant une opinion non modifiée - «opinion sans réserve») répondent, d'une part, aux exigences de l'article 10, alinéa 2, c) du Règlement d'audit européen, entré en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 17 juin 2016, et aux exigences résultant des dispositions de la loi du 7 décembre 2016 relatives au rapport du commissaire et, d'autre part, aux exigences de la norme ISA 701 nouvelle et à la version modifiée de certaines autres normes ISA. Ces normes ISA nouvelle et révisées ne sont pas encore entrées en vigueur en Belgique. Toutefois, conformément au point 3 de la norme du 10 novembre 2009 relative à l'application des normes ISA en Belgique : «Dans la mesure où l'adaptation au contexte belge des normes ISA ou de leurs modifications ultérieures ne fait pas l'objet de normes belges (norme complémentaire et/ou annexes explicatives aux normes ISA) au moment où ces normes ou ces modifications doivent

être appliquées à l'audit d'états financiers, les réviseurs d'entreprises exerceront leur meilleur jugement professionnel en vue d'assurer cette adaptation».

Ces modèles de rapports ne tiennent pas encore compte de la loi du 3 septembre 2017 relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes sociétés et certains groupes, qui entre en vigueur pour les exercices commençant le 1^{er} janvier 2017 ou au cours de l'année civile 2017.

Considérations concernant l'application des ISA lors du contrôle des sociétés actives dans le secteur de diamant

Cette note émet quelques considérations pouvant être utiles lors du contrôle des états financiers de grandes sociétés actives dans le secteur du diamant, conformément aux normes internationales d'audit applicables en Belgique (*International Standards on Auditing*, ou encore «normes ISA»), que le commissaire

peut utiliser dans le secteur du diamant. Cette liste n'est certes pas exhaustive et ne contient dès lors que quelques (exemples de) questions spécifiques.

En particulier, cette note tient à préciser les circonstances dans lesquelles un commissaire peut, le cas échéant, exprimer une opinion non modifiée (*'unqualified'* ou *'clean opinion'*) ou une opinion modifiée (*'qualified opinion'*).

Annexée à la note, vous trouverez une liste d'experts indépendants sur le marché d'Anvers pouvant répondre aux besoins de l'IRE et les réviseurs d'entreprises afin d'être utilisé, dans le cadre des normes internationales (normes ISA et IFRS) comme expert indépendant pour procéder à des valorisations des stocks et/ou pour assister à et contrôler l'inventaire physique. Cette liste a été établie par le Antwerp World Diamond Centre (AWDC).

Exemple rapport ONG dépenses subsidiées (update)

L'exemple de «rapport des observations factuelles concernant les dépenses subsidiées» est utilisable par les réviseurs d'entreprises dans le cadre de l'article 47 de l'arrêté royal du 11 septembre 2016 concernant la coopération non gouvernementale. Cet exemple a fait l'objet de plusieurs adaptations dont la dernière en date du 15 novembre 2017 qui remplace tous les modèles précédents.

S'agissant d'un exemple, il pourra bien entendu être adapté pour chaque mission après accord entre le réviseur d'entreprises et son client, et devra en tout cas être complété sur certains points (voir les espaces), entre autre pour les missions facultatives. Il convient d'attirer l'attention sur le point suivant : la mission d'observation, obligatoirement liée à un mandat de commissaire pour la mission prévue à l'AR précité (dans ses aspects obligatoires en tout cas) ne se conçoit pas sans une lettre de mission spécifique, ou

éventuellement peut faire l'objet d'un paragraphe spécifique dans la lettre de mission du commissaire.

Recueil secteur public

Lors des réunions du Comité secteur public de l'IRE des 6 juin, 24 octobre et 12 décembre 2017, les membres ont travaillé sur un recueil secteur public.

Ce recueil contient un aperçu de la réglementation, avec un lien hypertexte vers le texte (coordonné) de la législation ainsi que la date d'entrée en vigueur de la législation et la date de la dernière mise à jour du texte (le cas échéant). C'est un outil pour tous les acteurs de contrôle, et plus particulièrement pour les réviseurs d'entreprises actifs dans le secteur public.

Ce recueil a été réalisé en collaboration avec la Cour des comptes.

KAM reporting in the UK - a descriptive analysis 2013-2016

Dans la foulée de la crise financière et dans le contexte de la réforme des marchés financiers la Commission européenne lançait le 13 octobre 2010 le livre vert «Politique en matière d'audit : les leçons de la crise». Cette consultation publique avait trait au rôle et à la portée de la fonction d'audit, ainsi qu'à la manière de l'améliorer afin de contribuer à plus de stabilité financière.

Après des années de débats, le Parlement européen et le Conseil adoptaient, en date du 16 avril 2014, une nouvelle Directive audit 2014/56/UE et un nouveau Règlement audit n° 537/2014. Le Règlement audit porte sur les exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public, (ci-après «EIP»), à savoir les sociétés cotées (en bourse), les établissements de crédit, les entreprises d'assurances et de réassurances et les organismes de liquidation ainsi que les organismes assimilés à des organismes de liquidation.

Selon la Commission européenne cette réforme européenne de l'audit visait à améliorer la qualité de l'audit, à prévenir des conflits d'intérêts, à augmenter la transparence et à restaurer la confiance des investisseurs dans l'information financière.

Les exigences du Règlement audit en matière de rapport d'audit s'articulent autour de deux objectifs, à savoir le renforcement de la communication externe en matière d'indépendance et l'amélioration de la valeur informative du rapport d'audit.

Les dispositions du Règlement audit et de la Directive audit relatives au rapport d'audit ont été transposées en droit belge par une loi du 7 décembre 2016 modifiant les articles 144 et 148 du Code des sociétés. Toutes les exigences du Règlement audit ont été également rendues applicables aux entités autres que les entités d'intérêt public à l'exception de la description des risques jugés les plus importants d'anomalies significatives.

L'évolution la plus significative a trait à la communication des risques jugés les plus importants d'anomalies significatives dans le rapport d'audit. Il est généralement admis que ce concept est équivalent aux points clés de l'audit (*key audit matters*) couverts par la norme internationale d'audit (*International Standards on Auditing (ISA)*) 701.

Les points clés de l'audit sont ceux qui, selon le jugement professionnel du commissaire, ont été les plus importants dans le cadre de son audit des comptes annuels (consolidés). Il s'agit entre autres de l'évaluation du goodwill, du contrôle interne et des latences fiscales. Les points clés de l'audit sont choisis parmi les éléments communiqués au comité d'audit sans toutefois reprendre tous les éléments qui lui sont communiqués. Les nouvelles exigences ne modifient pas la portée d'un audit des comptes annuels, et par conséquent ne devraient pas affecter les travaux d'audit sous-jacents.

Les investisseurs et les autres parties prenantes

auront, grâce à la communication des points clés de l'audit, accès à des informations qui jusqu'à présent étaient réservées à l'organe de gestion et au comité d'audit. Il y a toutefois un équilibre à trouver en termes de volume et de pertinence d'information à fournir de manière publique : le rapport de commissaire doit être informatif mais surtout pertinent et lisible.

Il est essentiel d'éviter que les points clés de l'audit ne devienne une section «générique» du rapport d'audit où les considérations techniques et de «*risk management*» prennent le pas sur la valeur informative de la communication: celle-ci doit dès lors se focaliser sur la situation spécifique de l'entité et les points qui y sont développés devraient être traités d'une manière qui ne soit pas uniquement technique, et faire l'objet d'une remise à jour annuelle afin d'en assurer la pertinence.

Les nouvelles exigences en matière de rapport du commissaire constituent une évolution fondamentale. Cette évolution répond aux attentes des investisseurs et des autres parties

prenantes qui souhaitent plus qu'une simple opinion binaire et attendent du rapport du commissaire qu'il fournisse une clé de lecture des comptes annuels et un outil facilitant la compréhension des éléments les plus significatifs permettant de juger la situation financière de l'entité.

A l'occasion du 10^{ième} anniversaire du Centre d'information du Révisorat d'entreprises (ICCI), fin 2016 la KU Leuven et l'UCL ont été demandées d'exécuter une étude concernant l'impact des points clés dans le Règlement audit sur le rapport d'audit. L'UCL s'occupe du volet juridique de cette étude, tandis que la KU Leuven s'en charge de la partie empirique.

L'objectif général de cette étude empirique consiste à vérifier ce que la Belgique pourrait apprendre d'autres pays, comme le Royaume-Uni et les Pays Bas, où le rapport d'audit élargi avec les points clés de l'audit a déjà été introduit depuis quelques années et sur la base de laquelle des guides et des bonnes pratiques seront développés pour le *reporting* sur les points clés dans les EIP belges.

Les résultats de cette étude empirique, qui seront importants tant pour les cabinets d'audit que pour les participants aux marchés de capital, ont été présentés et discutés lors d'un débat *panel* et d'une session pratique ayant comme titres respectifs «*How informative are extended audit reports, really?*» et «*Experiences with KAM reporting practices in the UK and the Netherlands*» pendant le 9th *European Auditing Research Network Symposium (EARNet)* qui a eu lieu le 29 septembre 2017 à la Faculté de l'Economie et des Sciences de gestion de la KU Leuven.

Ci-dessous vous trouverez le lien vers le rapport final de l'étude empirique de la KU Leuven "*KAM reporting in the UK: a descriptive analysis 2013-2016*" (accessible pour les réviseurs d'entreprises - login requis).

Dès que le volet juridique de l'étude est prêt, l'ICCI procédera à la publication des deux volets de l'étude dans la série de l'ICCI de la maison d'édition Maklu dans le courant de la première partie de 2018.

Séminaires, sessions d'information et journées d'études

Depuis avril 2011, l'ICCI organise les séminaires gérés auparavant par l'IRE, à l'attention des réviseurs d'entreprises et de toute personne intéressée. Depuis 2015, l'ICCI organise également les sessions d'information et les journées d'études.

L'inscription à ces activités de formation se fait en ligne via le site internet de l'ICCI.

De mars 2017 à mars 2018 au total 85 séminaires ont été organisés par l'ICCI, dont 42 en langue française, 38 en langue néerlandaise et 5 bilingues dont 4 coorganisés avec l'IRAIF. Depuis 2015, l'ICCI organise également les sessions d'information et les journées d'études gérées auparavant par l'IRE. En 2017 l'ICCI a organisé 2 sessions d'information et 2 journées d'études. La liste de ces séminaires, sessions d'information et journées d'études est reprise en annexe 4.

L'organisation de ces formations se base sur le travail fait par la Commission de formation de l'IRE; elles sont réalisées grâce à la collaboration de 123 orateurs, dont 59 réviseurs d'entreprises et 64 autres experts dans les domaines traités.

5.479 personnes ont participé aux séminaires, sessions d'informations et journées d'études organisés par l'ICCI en 2017, soit en total 20.758 heures de formation.



Website ICCI



INTRODUCTION

De structuur van de ICCI-website bestaat, behalve de *homepage*, uit 7 hoofdruubrieken:

- 1) Accueil;
- 2) Avis;
- 3) Formation;
- 4) Publications;
- 5) Jurisprudence;
- 6) A propos de l'ICCI; et
- 7) FAQ.

Les contenus des rubriques «Jurisprudence» et «A propos de l'ICCI» et «FAQ» sont exposés ci-après.

JURISPRUDENCE

Responsabilité

Vonnis (nog niet definitief) van 07/11/2016 – Rechtbank van Koophandel Turnhout A-14-03347

Autres : arrêts intéressant le commissaire dans l'exécution de son mandat

Arrest van 12/10/2017 – Grondwettelijk Hof 116/2017

Réviseur d'entreprises : mandat

[Arrest van 18/02/2016 – Hof van Beroep Antwerpen, vijfde kamer 2015/AR/2260](#)

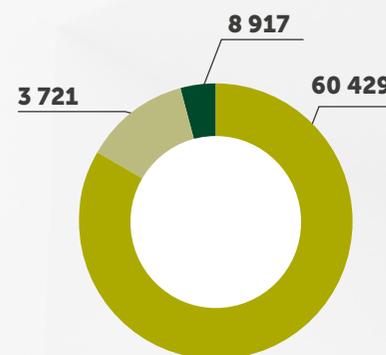
[Arrest van 12/07/2017 – Hof van Beroep Gent 2017/EV/21](#)

A PROPOS DE L'ICCI

Sous cette rubrique se trouve un aperçu relatif à l'origine de la Fondation ICCI ainsi qu'un nombre de sous-rubriques («conseil d'administration», «statuts», «coordonnées», «rechercher» «bibliographie» et «liens», qui indique un nombre de liens qui peuvent être utiles pour la profession (organes professionnels nationaux et internationaux).

FAQ

En 2017 on a rajouté encore quelques questions et réponses.



- Ordinateur
- Smartphone
- Tablette



72 306

Nombre d'utilisateurs



40 218

Nombre de téléchargements



122 273

Nombre de visites



335

Nombre de visites par jour

Contribution à l'**ICCI**

Chaque année, tous les réviseurs d'entreprises versent une contribution à l'ICCI. Cette contribution est facturée directement aux réviseurs, avec TVA.

Le montant de cette «contribution ICCI» est déduit de la cotisation versée à l'IRE.

Cette contribution donne accès aux avantages suivants:

- l'abonnement aux publications de l'ICCI (ouvrages et TAA);
- un droit forfaitaire d'accès aux séminaires, sessions d'information et journées d'études pour le réviseur d'entreprises et ses éventuels stagiaires;
- l'accès aux conseils de l'ancien *Helpdesk* et maintenant aux trois *review teams*.



Annexes

Annexe 1: Liste des avis les plus pertinents de 2017

Annexe 2: Table des matières des publications de 2017

Annexe 3: *Tax, Audit & Accountancy*: liste des articles publiés en 2017

Annexe 4: Liste des séminaires, sessions d'information et journées d'études organisés de mars 2017 à mars 2018

ANNEXE 1 : LISTE DES AVIS LES PLUS PERTINENTS DE 2017

Ci-après suit une liste des avis les plus pertinents de 2017, qui ont été publiés sur le site de l'ICCI, uniquement dans la langue de la personne qui a posé la question, sous la rubrique : www.icci.be/fr/adviezen/Pages/Zoeken-op-thema.aspx.

1. IRE

Nihil

2. Déontologie

[Bedrijfsrevisor als enige zaakvoerder bij een accountancykantoor](#)
[Beroepsgeheim van de bedrijfsrevisoren ten aanzien van een gerechtsdeskundige](#)
[Facturation des missions révisorales via une société de moyen](#)
[Secret professionnel et l'article 86, § 2 de la loi du 7 décembre 2016](#)

3. Commissaire

[Inlichtingen vanwege de commissaris aan de FOD Economie](#)<http://www.icci.be/nl/adviezen/Pages/inlichtingen-commissaris-fod-economie.aspx>
[Réforme de l'audit et la date d'entrée en vigueur du nouvel article 133 du Code des sociétés \("cooling-off period"\)](#)
[Artikel 16 van de audithervorming – aanbestedingsprocedure](#)
[Champ d'application territorial des services non-audit interdits](#)
[Publication au Moniteur belge du changement de représentant permanent](#)
[Impact van de niet up-to-date elektronische versie van het NBB-model van jaarrekening op het commissarisverslag](#)
[Mandaat van commissaris in een vennootschap die in de loop van de driejarige termijn wordt verkocht](#)
[Overdracht van een deel van de commissarismandaten van een bedrijfsrevisorenkantoor](#)
[Le rapport de gestion dans une petite société avec commissaire](#)
[Commissarisverslag over een voorgaand boekjaar na de zetelverplaatsing van de vennootschap vanuit België naar Nederland](#)
[Impact op het commissarismandaat van de zetelverplaatsing van een vennootschap naar Zwitserland](#)
[Mandaat van de commissaris van een gefuseerde vennootschap](#)
[Interprétation de l'article 133, § 3, alinéa 2 du Code de sociétés](#)

[Verhouding tussen artikel 133, 2 W. Venn. en artikel 133/1 W. Venn.](#)
[Mogelijkheid van stilzwijgende verlenging van het mandaat van commissaris](#)

4. Aspects particuliers du mandat de commissaire

Nihil

5. Missions particulières du Code des sociétés

[Transformation d'une SCRI en SPRL – l'actif net et le capital minimum à libérer](#)
[Fusion de deux sociétés et nécessité d'un rapport révisoral](#)
[Répartition des fonds propres entre la société scindée et la \(les\) société\(s\) bénéficiaire\(s\) dans le cadre d'une scission partielle](#)
[Inbreng in natura met retroactieve werking](#)
[Modification de l'objet social dans le cadre d'une fusion et à l'application de l'article 701 du Code des sociétés](#)

6. Normes de révision

[Procédure van externe bevestigingen](#)
[Normatief kader van toepassing op controles van financiële overzichten \(audit\) betreffende het boekjaar geopend op 1 juli 2016](#)

7. Législations et réglementations particulières

[ESR-rapportering single audit](#)
[Evaluation du protocole d'une étude de notaire et l'exemption](#)

8. Autres missions de contrôle

Nihil

9. Blanchiment, fraude et corruption

Nihil

10. Capital et actions

[Droit d'information individuel des administrateurs](#)

11. Information financière

Nihil

12. Information au Conseil d'entreprise

[Dépôt du bilan social en vertu de l'article 100 du Code des sociétés et le rôle de l'assemblée générale](#)

[Transmission par le conseil d'administration au conseil d'entreprise d'une information de base et d'une information annuelle incomplètes](#)

[Rol van de bedrijfsrevisor ten aanzien van het Comité voor preventie en bescherming op het werk \(CPBW\)](#)

13. Entreprises en difficulté

Nihil

14. ASBL et fondations

[Critères de taille applicables aux fondations](#)

[Qualité du « vérificateur aux comptes » dans les ASBL](#)

[Exercice d'un mandat d'administrateur dans une ASBL par un stagiaire réviseur d'entreprises](#)

15. Législation comptable belge

[Boekhoudkundige behandeling van een niet-gerealiseerde meerwaarde op een onroerend goed en goodwill van een vennootschap in vereffening](#)

[Netting van rekeningen courant bij intercompany vennootschappen en compensatieverbod](#)

16. IFRS/IAS

Nihil

17. Obligations de publicité

Nihil

ANNEXE 2: TABLE DE MATIÈRES DE LA PUBLICATION 2017

1. Futur du *reporting* concernant l'information non financière, IC CI, 2017, n° 1.

Avant-propos

Executive summary (NL)

Executive summary (FR)

Executive summary (EN)

Table des matières

Chapitre 1 Introduction

Chapitre 2 Situation de la Directive européenne information non financière 2014/95/UE (Directive européenne INF) et sa transposition en Belgique

Chapitre 3 Discussion de l'avis CCE 2016-2140 du Conseil central de l'Economie

Chapitre 4 Mission et valeur ajoutée du réviseur d'entreprises

Chapitre 5 Tendances actuelles en matière de *reporting* des informations non financières

Chapitre 6 *Reporting* INF comme instrument important dans la communication CSR

Chapitre 7 Vision des analystes financiers comme utilisateurs de l'information non financière et défis

Chapitre 8 *Award for best sustainability reports*

ANNEXE 3: TAX, AUDIT & ACCOUNTANCY: LISTE DES ARTICLES PUBLIÉS EN 2017

TAA n° 54 – avril / april 2017

["Limitations of Benefits" \(LOB\) clauses as the method against treaty shopping?](#)
[EMIR nouvelles obligations et nouvelles missions pour les réviseurs d'entreprises](#)
[NOCLAR or how accountants deal with suspected or occurred breaches of the law](#)
[NOCLAR in België: an audit is an audit](#)

TAA n° 55 – juin / juni 2017

[Les sept piliers de la pédagogie des informations économiques et financières](#)
[Gebudgetteerde audituren in België – Een empirische evaluatie van de zogenoemde « Grille Stassin »](#)
[Le projet de loi du 20 avril 2017 portant insertion du Livre XX « Insolvabilité des entreprises » dans le Code de droit économique aperçu des principales innovations faisant l'objet des discussions parlementaires](#)
[IFRS 16 – een \(r\)evolutie in Lease Accounting?](#)
[Premières interprétations du nouveau droit comptable belge](#)

TAA n° 56 – octobre / oktober 2017

[Het voorontwerp van een Wetboek van vennootschappen en verenigingen: een eerste overzicht](#)
[Points clés de l'audit \(Key Audit Matters\)](#)
[Hervorming van het gerechtelijk deskundigenonderzoek – nieuw nationaal register voor gerechtsdeskundigen](#)
[La loi relative à la publication d'informations non financières dans le rapport de gestion et ses incidences à l'égard du commissaire](#)

TAA n° 57 – décembre / december 2017

[Le nouveau règlement général européen de la protection des données \(en abrégé RGPD\) est arrivé](#)
[Interview de la Présidente et du Secrétaire général du Collège de Supervision des Réviseurs d'entreprises \(CSR\)](#)
[Beroepsaansprakelijkheid van bedrijfsrevisoren en bewaringstermijn van werkdocumenten](#)
[Interview met Jean-Marc Delporte – 40 ans de vie administrative et politique](#)
[Annuelement 2.808 personnes lisent le TAA.](#)

ANNEXE 4 : LISTE DES SÉMINAIRES, DES SESSIONS D'INFORMATION ET DES JOURNÉES D'ÉTUDES ORGANISÉS DE MARS 2017 À MARS 2018

Séminaires

Audit et contrôle

Réviseur et conseil d'entreprise (Orateurs : Paul COMHAIRE, Martine DE STEXHE, Andrea DELLA VECCHIA, Michel FLAGOTHIER et Jacques MUNDU)

Entreprises en difficulté et Livre XX du Code de droit économique (Orateurs : Pascal LAMBOTTE et Marc-Olivier PÂRIS)

Analyse des avis importants de la CNC (mise à jour) (Orateur : Fernand MAILLARD)

Fusions et scissions : aspects légaux comptables et fiscaux ; et points d'attention pour le réviseur ; *cross borders* (Orateur : Joseph MARKO)

Impact of Data Analytics on Audit (Orateurs : Olivier DE BONHOME et Sébastien VERACHTERT)

Antiblanchiment : règles applicables aux réviseurs d'entreprises en matière d'organisation du cabinet et de déclaration de soupçon, et évolutions récentes (Orateurs : Jean-Marie CONTER et Laurence VAN EYKEN)

Traitement de régimes de pension selon BE GAAP et IFRS (Orateur : Geert DE RIDDER)

Rapport du commissaire modifié suite à la transposition de la directive sur l'audit (Orateur : Patricia LELEU) 2x

Documentation du contrôle interne et impact sur le travail substantif dans les PME (Orateur : Olivier DE BONHOME)

Analyse des droits et engagements hors bilan (y compris les informations contenues dans la confirmation de banque) (Orateur : Axel JORION)

Advanced : Sondage statistique (*statistic sample*) (Orateur : Samuel VERFAILLIE)

Reporting de développement durable – conséquences de la directive comptable sur le *reporting* de l'information non financière (Orateur : Déborah FISCHER)

Autres missions révisorales occasionnelles + développement normes ISA concernées *ad hoc* (Orateur : Hugues FRONVILLE)

Missions particulières : apports en nature, quasi-apports et dissolution et liquidation des sociétés (Orateur : Sandrine BASTOGNE)

Due diligence dans le cadre de la transmission d'une PME (Orateurs : John LEBRUN et Bernard VANDENBORRE)

Role of the auditor in the adherence to EMIR requirements (Orateurs : Stijn BROEKX, Nicolas CASTELEIN, Wouter COPPENS, Nathalie FLAMEN, Olivier MACQ et Didier NICLAES)

Introduction to EMIR (Orateurs : Nathalie FLAMEN, Olivier MACQ et Didier NICLAES)

Audit Secteur financier

Processus : placement portefeuille dans un environnement bancaire et assurance (Orateurs : Peter COOX et Christel WEYMEERSCH)

Structures de gouvernance dans les institutions financières (Orateurs : David DE SCHACHT et Gregory JOOS)

Capita Selecta – Secteur financier (Orateurs : Benoît BIENFAIT, Michel COLINET, Ingrid DE POORTER, Jean-François HUBIN, Olivier MACQ, Bart MASELIS, Kurt VAN RAEMDONCK, Kenneth VERMEIRE, Damien WALGRAVE et Christel WEYMEERSCH)

Audit Non Marchand

Associations et fondations : évolution dans le contrôle et dans l'environnement juridique, comptable et fiscal (Orateur : Fernand MAILLARD)

Audit Secteur public

Advanced : Concept et possibilités du « *single audit* » (Orateurs : Céline ARNAUD, Eric FONDEUR, Alice FRANSOLET et Franz WASCOTTE)

Advanced : IPSAS (Orateur: Patrice SCHUMESCH)

Fiscalité

Actualités fiscales : sélection de sujets fiscaux d'intérêt pour les réviseurs d'entreprises (Orateur : Jean-Luc WUIDARD)

Actualités TVA : points d'attention + jurisprudence récente (Orateur : Katia DELFIN-DIAZ)

New Transfer Pricing documentation requirements in Belgium (Orateurs : Olivier HENRARD et Valentina KATUNINA)

Actualités en imposition des revenus des sociétés, des personnes morales et des personnes physiques (Orateur : Michel DE WOLF)

Droit

Réviseur d'entreprises et droit des sociétés : actualités et aspects particuliers (Orateur : Thierry DUPONT)

Responsabilité civile et pénale des administrateurs et des réviseurs d'entreprises : conflits d'intérêt et abus de bien de société (Orateurs : Cédric ALTER, Lucille BERMOND et Céline MASSCHELEIN)

Actualités en droit social : quelles sont les récentes évolutions sur le plan légal et en jurisprudence ? (Orateurs : Henri-François LENAERTS et Gaëlle WILLEMS)

Going concern (Orateur : Xavier DOYEN)

Déontologie

Advanced : Déontologie et indépendance après la réforme de l'audit : aspects pratiques (Orateurs : Marc BIHAIN et Laurence VAN EYKEN)

Cyclus Quick scan

Quick scan pouvoirs locaux - module 1 (Orateur : Faska KHROUZ)

Quick scan pouvoirs locaux - module 2 (Orateurs : Michaël FOCANT et Christophe PICARD)

Quick scan pouvoirs locaux - module 3 (Orateur : Christophe PICARD)

Spécialité IAS/IFRS

Développements récents IAS/IFRS + IFRS 9 (Instruments financiers) (Orateur : Thomas CARLIER)

Norme IFRS 16 : *Leases* (Orateur : Catherine AMEYE)

Norme IFRS 15 : reconnaissance du chiffre d'affaires (*revenue recognition*)(Orateur : Gaëtan ROY)

Workshops

Exemple pratique d'établissement d'un dossier d'audit ISA (Orateurs : Jacques VANDERNOOT et Olivier VERTESEN)

Exemple pratique d'établissement d'un dossier d'audit ISA (Orateurs : Luis LAPERAL et Olivier VERTESEN)

Comment appréhender les problèmes de continuité ? Cas pratique (Orateur : Vincent ETIENNE)

International Standards

Application des normes ISA lors de l'audit des petites entités (Orateurs : Vincent THYRION et Jacques VANDERNOOT)

Sessions d'informations

Rapport du commissaire (Orateurs : Thierry DUPONT et Dries SCHOCKAERT)

Rapport du commissaire (Orateurs : Thierry DUPONT et Tom MEULEMAN)

Journées d'études

Secteur public – pouvoirs locaux : lancement *quick scan* (Orateurs : Lieven ACKE, Céline ARNAUD, Jean-Marc BOUDRY, Guy COX, Luc DE PUYSSSELEYR, Thierry DUPONT, Michaël FOCANT, Bert GIJSELS, Faska KHROUZ, Thierry LEJUSTE, Gert MARIS, Christophe PICARD et Gunter SCHRYVERS)

Secteur public - Nouveautés dans les marchés publics et rôle du réviseur d'entreprises (Orateurs: Lieven ACKE, Katrien CALLEWAERT, Thierry DUPONT, Fernand MAILLARD, Tony MORTIER, Harry POZNANTEK et Kris WAUTERS)